

223C1763
FR0000053514-OP013-AS09

2 novembre 2023

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

PCAS
(Euronext Paris)

Le 2 novembre 2023, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société PCAS, déposée par Portzamparc (groupe BNP Paribas), agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Seqens¹ (cf. D&I 223C1756 du 2 novembre 2023).

La note d'information de la société Seqens (visa n°23-454 en date du 31 octobre 2023) et la note en réponse de la société PCAS (visa n°23-455 en date du 31 octobre 2023) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du **3 au 20 novembre 2023** inclus.

Portzamparc se portera acquéreur, pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre portant sur la totalité des actions PCAS visées par l'offre.

En outre, l'initiateur prendra à sa charge dans le cadre d'une procédure de semi-centralisation (et non en cas d'apport à l'offre au travers de la procédure de cession sur le marché) les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,30% (hors taxes) du montant de l'ordre, dans la limite de 150 € par dossier (incluant la TVA).

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Société détenue indirectement à 100% par Sirona Bidco, laquelle est contrôlée indirectement par des fonds conseillés par SK Capital Partners LP.